



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 581-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 581 ET SES AMENDEMENTS

Assemblée publique de consultation

CONVOCAION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 août 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 581-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 581 ET SES AMENDEMENTS

Le présent règlement a pour objet d'harmoniser le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 581 et ses amendements avec les nouvelles zones créées au règlement de zonage numéro 577 (zones H-101 et H-102), zones créées à même la zone H-85 déjà assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par cedit règlement sur les PIIA. Il vise également à clarifier certains titres d'articles afin d'éviter toute ambiguïté quant à la portée desdits articles.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 septembre 2022 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 18 août 2022.

La greffière,

Flavie Robitaille